

BE-A0542_717881_801284_FRE

Inventaire des archives du notaire Jacques Brassine (1760-1796)



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès et de reproduction.....	4
Instruments de recherche.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Historique.....	5
Archives.....	5
Historique.....	5
Acquisition.....	6
Contenu et structure.....	7
Contenu.....	7
Sélections et éliminations.....	7
Accroissements/compléments.....	7
Mode de classement.....	7
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	9
Archives du notaire Brassine Jacques.....	9
2 - 23 Minutes des actes notariés. 24 mai 1760 - 11 septembre 1796.....	9
24 - 35 Minutes des passées ou ventes publiques. 20 janvier 1761 - 7 mars 1787.	10

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:
Notaire Brassine Jacques

Période:
1760-1796

Numéro du bloc d'archives:
BE-A0542.742

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 35.00
- Etendue inventoriée: 2.00 m

Dépôt d'archives:
Archives de l'Etat à Louvain-la-Neuve

Producteurs d'archives:
Brassine, Jacques, 1760-1796

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS ET DE REPRODUCTION

Conformément à l'article 62 de la loi du 25 ventôse an XI (16 mars 1803), seuls les actes et les répertoires notariaux de plus de 100 ans sont publics. Quiconque peut les consulter sans justifier de son identité. Leur consultation est toutefois soumise aux règlements en vigueur aux Archives de l'État. Seules les reproductions obtenues par numérisation (scanner) ou par reader-printer sont autorisées. La reproduction des actes de plus de 100 ans est en principe libre. Elle est soumise au tarif en vigueur aux Archives de l'État.

INSTRUMENTS DE RECHERCHE

Cet inventaire remplace l'ancien instrument de recherche en ce qui concerne les archives décrites dans le présent inventaire : LAURENT R., VANRIE A. *Archives notariales du Brabant wallon*, 2000 (Archives de l'État à Louvain-la-Neuve, *Instruments de recherche à tirage limité*, 1).

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Brassine Jacques.

HISTORIQUE

Boucqueau Jean Baptiste fut admis notaire à Wavre par le Conseil de Brabant le 24 mai 1760¹. Il y instrumenta du 24 mai 1760 au 11 septembre 1796. Le 3 prairial an IV (22 mai 1796), un arrêté du Directoire exécutif imposait aux Départements réunis la législation française relative à l'organisation du notariat et décrétait que "*tous les offices, emplois et commissions de notaires, tabellions, hommes de fief ou autres du même genre, sous quelque dénomination qu'ils soient connus, sont déclarés vacans et supprimés*". Les administrations départementales dont celle de la Dyle devaient fixer le nombre et les résidences des nouveaux notaires et nommer des citoyens dignes de remplir ces fonctions². Jacques Brassine ne sera pas renouvelé dans ses fonctions lors de cette restructuration³. Désormais, seuls trois notaires officiaient à Wavre.

ARCHIVES

HISTORIQUE

Deux articles de la loi sur le notariat du 25 ventôse an XI (16 mars 1803), modifiée et complétée notamment par les lois du 4 mai 1999, rappellent aux notaires l'obligation de conserver leurs minutes et répertoires : "*Les notaires seront tenus de garder minute de tous les actes qu'ils recevront. Ne sont néanmoins compris dans la présente disposition, les certificats de vie, procurations, actes de notoriété, quittances de fermages, de loyers, de salaires, arrérages de pensions et rentes, et autres actes simples qui, d'après les lois, peuvent être délivrés en brevet*" (article 20) et "*Les notaires tiendront répertoire de tous les actes qu'ils recevront. Toutefois, lorsque l'acte est reçu par plusieurs notaires, seul celui qui en conserve la minute ou le premier nommé si l'acte est reçu en brevet, l'inscrit à son répertoire*" (article 29)⁴.

1 GALESLOOT L., Inventaire général du Brabant et des protocoles qui y sont réunis, Bruxelles, 1862, p. cxxx.

2 Recueil des lois de la République française et des arrêtés et actes des autorités constituées dans les départements réunis, t. VIII, pp. 274-285.

3 Affiche des notaires non compris dans le nouvel établissement du 8 novembre 1796 (18 brumaire an V). Archives de l'État à Anderlecht, Administration centrale du département de la Dyle, n° 3794.

4 Article 12 de la loi du 4 mai 1999 modifiant la loi du 25 ventôse an XI. M.B., 1er octobre 1999.

Quant à l'article 62 de la même loi, il constitue le fondement légal du dépôt des minutes et des répertoires. Il est formulé comme suit : "*Les détenteurs de minutes, tables et répertoires d'actes notariés datant de cinquante ans au moins, peuvent les déposer aux archives du Royaume dans la province ou l'arrondissement administratif où se trouve leur ressort. Ces documents doivent obligatoirement être déposés s'ils datent de plus de septante-cinq ans, sauf dispense accordée par l'archiviste général du Royaume sur demande motivée. Ces documents peuvent être librement consultés après cent ans, sauf autorisation antérieure donnée par le ministre de la Justice ou son délégué. Les minutes, tables et répertoires d'actes notariés déposés aux archives du Royaume sont placés sous le contrôle de l'archiviste général du Royaume*".

ACQUISITION

Conformément à ces dispositions légales, Maître Gaston Leclercq officiant à Wavre, a déposé aux Archives générales du Royaume, en 1937, les archives de Jacques Brassine notaire à Wavre de 1760 à 1796. Ces documents ont été transférés à Louvain-la-Neuve en 2008 lors de l'ouverture du dépôt des Archives de l'État à Louvain-la-Neuve.

Contenu et structure

CONTENU

Les archives notariales comprennent trois types de documents : les répertoires de minutes, les minutes et les tables alphabétiques. Les répertoires des minutes sont des listes récapitulatives des actes passés, qui précisent les noms des parties, les types d'actes et la date des actes. Ces listes sont le plus souvent présentées de manière chronologique.

La minute désigne l'original d'un acte authentique reçu par le notaire et conservé par lui. Sur base de cet original, le notaire délivre des copies (copies simples, authentiques, exécutoires)

Langues et écriture des documents

Les documents décrits dans le présent inventaire sont en français.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Les minutes et répertoires d'actes notariés doivent être intégralement conservés.

ACCROISSEMENTS/COMPLÉMENTS

Ce fonds d'archives ne présente pas de lacunes.

MODE DE CLASSEMENT

Initialement, les archives du notaire Brassine Jacques faisaient partie de la collection " Archives notariales du Brabant wallon " et portaient les cotes 18781 à 18814 ⁵. Conformément aux directives ⁶, il fut décidé de constituer des fonds distincts pour chaque notaire ayant instrumenté. Une table de concordance entre l'ancienne et la nouvelle numérotation de ce fonds est donnée en annexe de cet inventaire. Ce fonds est composé d'un répertoire des minutes (n°1) et de minutes. Au sein de celles-ci, deux séries chronologique coexistent : celles des actes (nos 2 à 23) et celle des passées ou passements (ventes publiques) (nos 24 à 35).

5 LAURENT R., VANRIE A. Archives notariales du Brabant wallon, AGR, Bruxelles, 2000.

6 Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces, Instructions et recommandations pour le dépôt, la consultation et la reproduction des minutes et des répertoires de notaires, 2006.

Description des séries et des éléments

1	ARCHIVES DU NOTAIRE BRASSINE JACQUES Répertoire des actes notariés. 24 mai 1760 - 11 septembre 1796.	1 registre
2	<i>2 - 23 MINUTES DES ACTES NOTARIÉS. 24 MAI 1760 - 11 SEPTEMBRE 1796.</i> 24 mai 1760 - 12 décembre 1761.	1 registre
3	3 janvier 1762 - 10 décembre 1764.	1 registre
4	24 janvier 1765 - 27 décembre 1767.	1 registre
5	19 janvier 1768 - 14 décembre 1769.	1 registre
6	9 février 1770 - 23 décembre 1771.	1 registre
7	4 janvier - 22 décembre 1772.	1 registre
8	4 janvier - 2 novembre 1773.	1 registre
9	11 janvier - 29 décembre 1774.	1 registre
10	5 janvier - 26 décembre 1775.	1 registre
11	4 janvier - 27 décembre 1776.	1 registre
12	9 janvier - 22 novembre 1777.	1 registre
13	5 janvier - 31 décembre 1778.	1 registre
14	18 janvier - 23 décembre 1779.	

1 registre

15 7 janvier - 16 décembre 1780. 1 registre

16 24 février 1781 - 21 décembre 1782. 1 registre

17 6 janvier 1783 - 21 décembre 1784. 1 registre

18 5 janvier 1785 - 16 décembre 1786. 1 registre

19 5 janvier 1787 - 30 décembre 1788. 1 registre

20 3 janvier 1789 - 30 décembre 1790. 1 registre

21 7 janvier 1791 - 4 décembre 1792. 1 registre

22 4 mars 1793 - 3 août 1795. 1 registre

23 24 janvier - 11 septembre 1796. 1 registre

24 - 35 MINUTES DES PASSÉES OU VENTES PUBLIQUES. 20 JANVIER 1761 - 7 MARS 1787.

24 20 janvier - 31 décembre 1761. 1 registre

25 14 janvier 1762 - 16 décembre 1765. 1 registre

26 12 février 1766 - 31 mars 1767. 1 registre

27 20 janvier - 14 septembre 1768. 1 registre

28 16 janvier 1769 - 24 juillet 1770. 1 registre

29 22 février 1771 - 4 novembre 1772.

		1 registre
30	28 janvier 1773 - 17 octobre 1774.	1 registre
31	7 mars 1775 - 24 décembre 1777.	1 registre
32	4 août 1778 - 7 décembre 1779.	1 registre
33	10 juin - 13 décembre 1780.	1 registre
34	7 février 1781 - 17 janvier 1783.	1 registre
35	18 février 1784 - 7 mars 1787.	1 registre